



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2002/13
23 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-huitième session

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS
LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 13 août 2001, adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Israël, la puissance occupante, continue à intensifier sa guerre criminelle contre le peuple palestinien, ainsi que ses violations flagrantes des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des dispositions des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, des principes et dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et du droit international humanitaire, ainsi que de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide.

J'ai le regret de vous informer qu'Israël, la puissance occupante, a encore commis d'autres crimes odieux contre le peuple palestinien dans le territoire arabe occupé, y compris Jérusalem.

Le lundi 23 juillet, Mustafa Yaseen, 26 ans, originaire d'Aneen, dans le district de Djénine, a été assassiné sous les yeux de sa femme et de son enfant. Une quarantaine de soldats israéliens et membres des Forces spéciales ont encerclé sa maison, l'ont appelé pour le faire sortir, puis ont fait feu sur lui, l'atteignant à la poitrine et dans le dos.

Le mardi 24 juillet, les forces israéliennes ont assassiné Salah Darwaza, 38 ans, en tirant des missiles sur sa voiture depuis un hélicoptère de combat alors qu'il circulait sur la route d'Haïfa à Naplouse. La voiture a été touchée de plein fouet et Darwaza a été tué sur le coup.

GE.01-44346 (F)

Le dimanche 29 juillet 2001, un grand nombre de soldats israéliens, de policiers et de gardes frontière ont pénétré dans le «noble sanctuaire» au cœur de Jérusalem où ils ont fait feu, à balles réelles et à balles de métal, et lancé des gaz lacrymogènes sur des fidèles non armés, y compris des personnes âgées et des enfants, qu'ils ont attaqués avec des gourdins et roués de coups, en blessant une quarantaine.

Ces incidents se sont produits alors que les forces israéliennes assuraient la protection d'extrémistes juifs, qui tentaient d'installer une pierre angulaire de 4,5 tonnes symbolisant la construction d'un temple juif pour remplacer le lieu saint musulman. Cette action illégale, qui a été autorisée par la Haute Cour israélienne, a pour but de modifier le statut juridique et le caractère religieux et culturel de Jérusalem occupée, en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949.

Le même jour, le Gouvernement israélien a fait assassiner six civils palestiniens dans la ville de Djénine, dans le cadre de sa politique d'assassinats ciblés.

Le mardi 31 juillet 2001, dans le cadre d'une intensification dangereuse de la guerre criminelle menée par Israël contre le peuple palestinien et en violation flagrante du droit à la vie, des hélicoptères d'attaque israéliens ont lancé deux missiles sur un immeuble du centre de Naplouse, tuant huit Palestiniens. Quatre personnes sans aucun lien avec des actions politiques, dont deux frères âgés de 8 et de 10 ans, ont été tuées dans cette attaque. Les missiles qui ont touché le bâtiment ont été tirés par deux hélicoptères Apache qui, au moment de l'attaque, tournaient au-dessus de la partie sud de Naplouse. Il y a eu en outre 22 blessés, dont trois personnes dans un état critique.

Ce massacre de civils innocents n'était pas vraiment surprenant; les responsables civils et militaires qui ordonnent délibérément de telles attaques commettent des actes de terrorisme d'État, des actes de terrorisme qui ne se distinguent des autres formes de terrorisme que par la puissance de feu énorme dont dispose l'aviation israélienne.

Au vu de cette guerre criminelle menée contre la population civile palestinienne, nous exhortons la communauté internationale à intervenir auprès du Gouvernement israélien et nous demandons à ce gouvernement de mettre fin à ses agissements criminels contre des civils palestiniens non armés et à sa politique de sanctions collectives, qui étrangle toute une population, y compris enfants, femmes et personnes âgées, ainsi qu'à obliger les responsables militaires israéliens à répondre de leurs crimes de guerre contre le peuple palestinien, conformément au droit international humanitaire.

Nous exhortons aussi encore une fois la communauté internationale à exiger l'établissement immédiat d'une force d'observateurs internationaux pour la protection des civils palestiniens, ainsi qu'à obliger Israël à respecter les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le droit international, le droit international humanitaire et les accords palestino-israéliens en vigueur.

Malheureusement, le nombre des Palestiniens victimes du recours à la force excessif et aveugle des forces d'occupation israéliennes et de leur politique illégale et criminelle d'exécutions extrajudiciaires augmente de jour en jour. En outre, un nombre bien plus

grand encore de civils palestiniens ont été blessés, dans certains cas grièvement et de manière permanente.

Veillez trouver ci-joint la liste des noms des martyrs palestiniens tués entre le 21 et le 31 juillet, liste qui vient s'ajouter aux précédentes fournies à ce sujet.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, avec son annexe^{*}, en tant que document officiel de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(*Signé*) Nabil **Ramlawi**

* Reproduite telle quelle, dans la langue originale seulement.

23/7/2001

Annex

Ref'at Nahhal	15 years old	Gaza
Mustafa Yasin	26 years old	Jenin

25/7/2001

Salah Darwazeh	38 years old	Nablus
----------------	--------------	--------

28/7/2001

Fathi El-Alem	67 years old	Salfit
---------------	--------------	--------

29/7/2001

Abdulrahman Eshtewi	30 years old	Nablus
Hekmat Hammad	28 years old	Nablus
Maher Jawabreh	32 years old	Nablus
Mohammed Qassem	20 years old	Nablus
Amin Balaytah	25 years old	Nablus
Muneer Balaytah	27 years old	Nablus

31/7/2001

Jamal Mansour	42 years old	Nablus
Jamal Salim	43 years old	Nablus
Omar Mansour	27 years old	Nablus
Othman Qatnany	25 years old	Nablus
Faheem Dawabsheh	32 years old	Nablus
Mohammad Bishtawi	26 years old	Nablus
Bilal A. Khalil	6 years young	Nablus
Ashraf A. Khalil	9 years young	Nablus
Mohammad El-Husni	20 years old	Gaza
Hammodah Madhoun	23 years old	Gaza